

2026-09-22 09

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVE Muriel, Maire.

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE TREAL**

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaél JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORiot, Louis ROLLANDO.

Absents excusés : Frédéric BENOIT,

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Absents non excusés :

Nathalie JOUAN est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Séance du 22 septembre 2026

Vu les dispositions réglementaires applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Date de convocation :
16.09.2026

Vu les projets de conventions proposés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;

Considérant

Que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan propose aux collectivités et établissements affiliés différentes conventions permettant de bénéficier de prestations et/ou services dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de la fonction publique territoriale ;

Que la commune de Tréal souhaite bénéficier des prestations prévues dans les conventions suivantes :

Délibération n° 2026-09-22/ 09

OBJET :

**Conventions d'adhésion au
Centre De Gestion du Morbihan**

- **Convention d'adhésion au bloc de compétences RH du Centre de Gestion du Morbihan ;**
- **Convention pour la réalisation de la prestation paye ;**
- **Convention de mise à disposition de personnel du service intérim ;**
- **Convention pour une mission d'archivage**

Que les modalités d'intervention, les conditions financières et la durée de chacune de ces conventions sont précisées dans les projets de conventions annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver l'adhésion de la commune de Tréal aux conventions nommées ci-dessus :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires à leurs mises en œuvre.

De préciser que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal et imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La présente délibération sera transmise au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan selon les modalités réglementaires en vigueur.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Muriel HERVÉ

